

PLAN DE ZONAGE

N° INSEE : 95.120 ECHELLE : 1/2500

Direction Départementale des Territoires	
<u>Val d'Oise</u>	Dressé par le Pôle Mission Territoriale d'Aménagement et Planification Durable Cergy le : Janvier 2013
Service d'Aménagement Territorial Ouest	P.L.U. approuvé le : 17 Octobre 2011 P.L.U. modifié le :

● ● ● ● ● Limite de commune
■ ■ ■ ■ ■ Limite de zone, de secteur

UA	Zone de constructions en ordre continu Habitat, Services, Activités
UG	Zone d'habitat individuel principalement
UH	Zone d'habitat individuel principalement à caractère résidentiel
UM	Zone d'activités mixtes
AU	Zone à urbaniser
	Emplacements réservés pour équipements publics

A	Zone agricole
Ap	Zone agricole paysagère
N	Zone naturelle et forestière
	Espace boisé classé
	Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
	Zone d'alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à faible profondeur

Protections au titre de l'article L 123.1.5-7
du code de l'urbanisme :

★★★★★★ Mur de clôture existant et façade remarquable
à conserver ou à restaurer

Petit patrimoine à préserver

Plantations d'alignement

Cours d'eau , rivière

Point de vue

Espace paysager

Zone inconstructible

Forêts humides

Prairies naturelles

du code de l'urbanisme

Chemin à préserver, à créer, ou à réhabiliter

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

EMPLACEMENTS RESERVES AU PLU			
Articles L 123.17 et L 230.1 et suivants du Code de l'Urbanisme			
	Affectation de l'emplacement	Bénéficiaire	Superficie de l'emplacement
A	Opération mixte logements/commerces/services	Commune	1365 m ²
B	Terrain de sport	Commune	1008 m ²
D	Extension de la station d'épuration	SICTEU	5677 m ²
E	Elargissement de voirie	Commune	83 m ²

